



PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 22 mai 2023

Président de séance : M. Georges DAUTUN, Maire,

Secrétaire de séance : Mme Christel BEAUMELLE, Conseillère Municipale,

Étaient présents : M.M Georges DAUTUN, Nicole RAMBIER, Christel BEAUMELLE, Éric BARD, Christophe DANIEL, Benoit GASTAUD*, Norbert JOULLIA, Sylvain RICHARD,

** Monsieur Benoit GASTAUD est arrivé en séance à 19h 45.*

Étaient excusés : Néant,

Procuration de : Néant.

Ouverture du Conseil Municipal du lundi 22 mai 2023 à 19h30

En Mairie de Saint Jean de Ceyrargues.

Monsieur le Maire propose :

- Que Mme Christel BEAUMELLE soit désignée secrétaire de séance,
- L'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 02 mai 2023.

Pour : 07 + 00

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 2023 / 24 : Approbation du renouvellement des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales pour la période 2023 -2026 :

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans un courriel du vendredi 05 mai 2023, la Préfecture du GARD a effectué un rappel concernant l'instruction n° INTA1830120J du 21/11/2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires, modifiée par l'addendum NOR INTA2031715J du 04/02/2021 :

- Le mandat des membres de la commission de contrôle des listes électorales des communes, qui a débuté à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en 2020 pour une durée de 3 ans, arrive à son terme.
 - Il convient donc de procéder au renouvellement de la composition de cette instance pour une nouvelle période de 3 ans (2023-2026).
 - Sachant que les membres actuellement en poste peuvent prolonger leurs mandats s'ils le souhaitent et sous réserve qu'ils n'occupent pas des fonctions incompatibles avec la qualité de membre de la commission, il nous est demandé de faire connaitre ou de confirmer pour le 16 juin 2023, les noms et qualités des personnes qui composeront cette commission pour notre commune.
 - Pour mémoire, les règles de désignation imposent que celles-ci doivent être présentées lors d'une séance du conseil municipal.

Madame Audrey SOULIER étant la déléguée de l'Administration Préfectorale et Madame Solange GUIRAUD la Déléguée du Tribunal Judiciaire d'Ales, par la délibération n° 2021 – 40 le CM avait désigné Mme Christel BEAUMELLE comme déléguée municipale à la Commission.

A l'occasion de ce renouvellement Monsieur le Maire a sollicité les déléguées pour leur proposer de prolonger leurs mandats. Seule, Madame Solange GUIRAUD ayant pour des raisons de santé évidentes souhaité se retirer, Monsieur le Maire a proposé au Tribunal Judiciaire d'Ales le nom de Madame Audrey PARIS. Proposition qui a été acceptée.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil de valider les membres de la liste pour les trois prochaines années :

- Mme Christel BEAUMELLE comme déléguée municipale à la Commission,
- Madame Audrey SOULIER comme déléguée de l'Administration Préfectorale,
- Madame Audrey PARIS comme déléguée du Tribunal Judiciaire d'Ales.

Pour : 07 + 00

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°2023 / 25 : Délibération de recrutement de personnels non titulaire à l'occasion de la soirée de la fête nationale 2023 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'organisation de la fête nationale du 13 juillet 2023, nous utiliserons un recours ponctuel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant.

Dans ce cadre, il a été proposé de faire appel à des intermittents du spectacle et de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et de fixer les rémunérations des intéressés :

- Madame Aurélie GIMENEZ et Messieurs Vincent BERRY, Olivier LEBLON et Remi TRAN NO.

Les crédits nécessaires à ces rémunérations sont prévus au budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'autoriser le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles la fête nationale 2023 et donc la création d'emplois non permanent.

Pour : 07 + 00

Contre : 00

Abstention : 00

Arrivée de Monsieur Benoit GASTAUD en séance à 19h 45.

Délibération n° 2023 / 23 : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité dans les fonctions d'Adjoint Administratif en date du 1er juin 2023 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il nous faut pourvoir pour le 1er juillet prochain au remplacement de Madame Laetitia VENDEVILLE, notre secrétaire qui a demandé à partir prendre un poste à temps complet sur la commune de Saint Jean de SERRE.

- Conformément à la procédure Mme VENDEVILLE a formulé une demande de mutation pour rejoindre la commune de Saint Jean de SERRE,
- Madame la Maire de Saint Jean de SERRE nous a fait parvenir un courrier actant le recrutement de Laetitia,
- Nous avons créé sur le portail de « l'emploi public territorial » la déclaration de vacances d'emploi au 1^{er} juillet 2023, ce qui nous permettra de recruter un ou une secrétaire de mairie sur le poste devenu vacant.
- À la suite de ce Conseil, Monsieur le Maire signera un arrêté municipal portant radiation des cadres de la commune de Mme VENDEVILLE pour cause de mutation à la date du vendredi 30 juin 2023,
- Le poste étant alors vacant nous pourrions recruter un ou une secrétaire de mairie sur le poste devenu vacant au 1er juillet prochain.,

Pour ce remplacement, Monsieur le Maire présente aux élus M. Jean – Marc ALQUEZAR qui a postulé le poste. M. ALQUESAR a une bonne connaissance du métier de secrétaire de mairie puisqu'il a été reçu au concours d'adjoint administratif principal de 2eme classe organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GARD. Nous avons reçu de la part du CDG30 son attestation d'inscription sur la liste d'aptitude

Afin d'autoriser une période de tuilage entre Laetitia et Jean-Marc, Monsieur le Maire propose de recruter M. ALQUEZAR en qualité d'adjoint administratif contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C, « échelon 7 – IB 416 – IM 370 » pour accomplir les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1er juin pour une durée déterminée d'un mois, du 1er au 30 juin 2023. L'agent sera soumis à une période d'essai de trois semaines.

- *Et pour cela, il est demandé au Conseil de créer « un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour les fonctions de secrétaire de mairie à temps non-complet en qualité d'adjoint administratif, catégorie C »,*

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité dans les fonctions d'Adjoint Administratif en date du 1er juin 2023

Pour : 08 + 00

Contre : 00

Abstention : 00

Informations diverses :

- Opération de l'atelier municipal et de l'aire de stationnement :
 - Conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2021 – 07 – 25 du 26 juillet 2021, Monsieur le Maire a demandé à Madame la Préfète de prolonger d'un an le délais de commencement des travaux pour l'opération de la création sur la commune d'un parking, d'un atelier municipal et de toilettes publiques.
 - Le 10 mai dernier, le Département vient de nous notifier la subvention attribuée au titre du « Pacte Territorial – Contrats Territoriaux » d'un montant de 10 357, 50 € pour cette opération,
- PLU :
 - Réunion de ce jour à la DDTM en présence de Mme RALLET, DDTM, VILLAYES, Agence Action Territoire, FIETKAU, ALES Agglomération et pour la commune Mme RAMBIER, BEAUMELLE et Monsieur le Maire,
 - L'objet de la réunion a été de faire valider par la tutelle les modifications approuvées par le Conseil lors de la réunion du 27 mars 202,
 - La prochaine réunion sur le sujet au sein du CM est prévue le lundi 03 juillet prochain, réunion à laquelle est également invité Mme Christel FIETKAU d'ALES Agglomération.
- Maison médicale :
 - Concernant la réflexion amorcée sur les outils à déployer pour lutter contre les déserts médicaux par les commune de DEAUX, EUZET, Méjanas les ALES, MONTEILS, Saint HIPPOLTE et Saint JEAN.
 - A la suite du recollement des réponses données au questionnaire distribué au mois de mars,
 - *Le document est annexé à ce compte-rendu,*
 - Monsieur le Maire, en compagnie de Monsieur Patrick FONTAINE, maire de MONTEILS et de Madame Anne-Marie BONOT, maire-adjoint à EUZET, est allé rencontrer le Sénateur Laurent BURGOA à sa permanence de Nîmes,
 - Rencontre qui a abouti à un courrier de Monsieur le Sénateur adressé à Monsieur le Directeur de la Délégation Territoriale du GARD de l'Agence Régionale de Santé, l'invitant à rencontrer et accompagner les élus de notre territoire dans leur démarche collective destinée à faire face à la désertification médicale et proposer de nouvelles formes d'organisation des services de santé,
 - La personne référente du dossier est Madame Anne-Marie BONOT, maire-adjoint à EUZET.,
- Concernant l'acquisition par Ales Agglo des parcelles appartenant à la Chaîne Thermale du Soleil nous avons reçu la demande de certificat d'urbanisme concernant celles-ci,
- Comme tous les individus et les entreprises, nous avons fait la déclaration foncière de locaux professionnel demandé par la DGFIP,

- Le jeudi 22 juin à 14h aura lieu la visite périodique relative aux conditions de mise en sécurité des occupants du camping « Les Vistes » réalisée l'adjudant-Chef des pompiers Michael ROGER :
 - La présence d'un élu est requise par la tutelle : Mr le Maire,
- L'installation de la fibre à la mairie est prévue pour le mercredi 14 juin prochain à 8h, nous conservons les même numéros et les même prestations, nous passons seulement du cuivre à la fibre avec une nouvelle Livebox.
- Concernant la fête du four des 03 et 04 juin, les arrêtés de stationnement ont été affichés et distribués dans les boites aux lettres des riverains de la place du four et de la place de l'église.
- Concernant le centre aéré de l'agglomération pour cet été,
 - Madame LAFONT, directrice de secteur pour les ALSH, viendra, le 06 juin pour rencontrer la directrice de l'école et le 05 juillet pour présenter aux nouveaux animateurs nos locaux,
 - Concernant le centre aéré de l'agglomération pour cet été,
 - Madame LAFONT, directrice de secteur pour les ALSH, viendra, le 06 juin pour rencontrer la directrice de l'école et le 05 juillet pour présenter aux nouveaux animateurs nos locaux,
 - L'installation de la piscine se fera le vendredi 07 juillet et le matériel de l'ALSH arrivera le lundi 10 juillet,
 - Il a été demandé à Vidal-Alu de venir faire un devis pour empêcher les chats de rentrer dans le four pendant les périodes de non-utilisation.
 - Les 1^{er} et 8 juin un bus de l'opérateur « ORANGE » stationnera sur le parking du foyer pour renseigner les habitants sur la Fibre et de faire le point sur leurs offres,

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20 h 55.

La Secrétaire de Séance,